

**3 questions  
à Jean-David Abel,**  
vice-président de la  
communauté de communes  
chargé des énergies  
renouvelables.

Le développement de projets éoliens, c'est d'utilité publique ?

Oui, et pour trois raisons : au niveau global, cela participe aux efforts pour le développement de sources d'énergies propres et renouvelables, non émettrices de gaz à effet de serre ; au niveau national, cela participe aux politiques de diversification et de sécurisation des approvisionnements énergétiques de notre pays ; au niveau local, cela peut permettre une production de nouvelles ressources majeure pour notre territoire.

Que peut-on attendre de l'éolien pour l'approvisionnement énergétique de notre pays ?

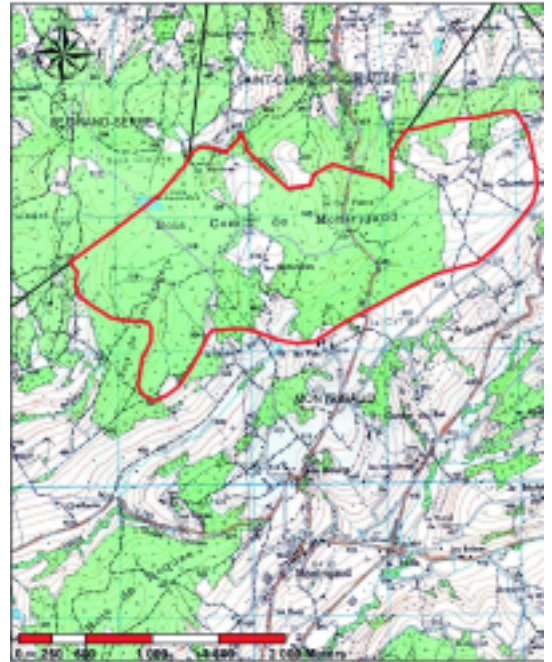
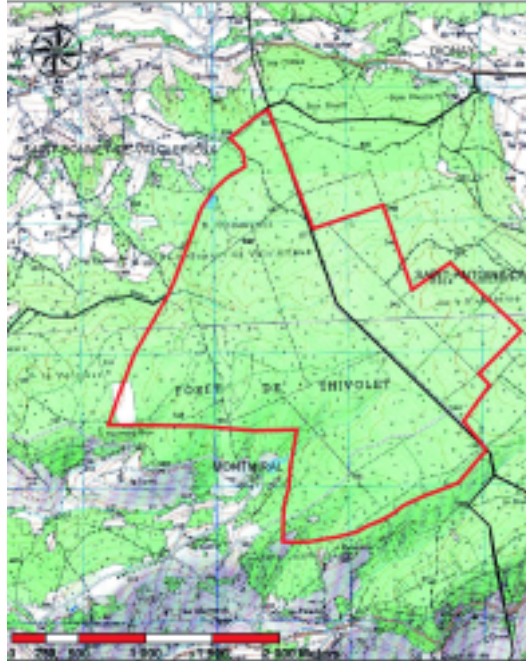
Beaucoup, si on accompagne ce développement de la production d'électricité à partir de sources renouvelables d'une politique volontariste d'ampleur en matière d'économies d'énergies (notamment dans les secteurs du logement et des transports).

Beaucoup moins, malheureusement, si on continue à gaspiller l'énergie comme on le fait aujourd'hui dans beaucoup de secteurs sans se rendre compte à quel point l'énergie est précieuse et coûteuse.

Précieuse au prix d'une modification de nos paysages ?

...la question de l'aspect esthétique des éoliennes est une question largement subjective, à laquelle chacun apportera sa propre réponse...! Ceci probablement en partie sur la base de l'image que l'on s'en fait, et de l'intérêt que l'on accorde à ce nouveau type de production. C'est pourquoi les visites de parcs éoliens que nous avons organisé avec des habitants et élus du Pays de Romans ont été intéressantes, en permettant de se rendre compte de la réalité et la diversité des parcs existants.

## Vers la création de Zones de Développement Éolien (ZDE)



L'un des axes de la politique énergétique nationale est la diversification du bouquet énergétique grâce à des moyens de production d'énergie sans émission de gaz à effet de serre.

Ainsi la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (LPOPE) confère une place de premier plan aux énergies renouvelables (hydro-électricité, éolien, biomasse, géothermie et solaire) en fixant notamment un objectif de 21 % de la consommation intérieure d'électricité d'origine renouvelable en 2010 (on se situait à 14 % en 2005).

Selon le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et le Ministère

délégué à l'Industrie, l'éolien aura une part importante dans l'atteinte de ces objectifs en raison du bon potentiel de la France et des coûts de production qui deviennent progressivement compétitifs par rapport aux centrales à énergie fossile.

Une réelle dynamique de développement de l'éolien a été engagée depuis 2000. Le gouvernement a souhaité accompagner cette croissance en modifiant le dispositif d'obligation d'achat pour la production d'électricité d'origine éolienne. La loi a ainsi introduit le principe de création de Zones de Développement Éolien (ZDE) permettant aux installations qui y sont situées de bénéficier de tarifs préférentiels de rachat. Ainsi, ces ZDE sont validées par les Préfets sur proposition des communes ou des communautés de communes compétentes.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Romans et la Commune de St Antoine l'Abbaye envisagent de déposer début 2007 un dossier de demande de ZDE en prenant en compte la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés, le potentiel

éolien et les possibilités de raccordement aux réseaux électriques.

Ce dossier de ZDE a été présenté aux comités de pilotage\* du 21 septembre et 30 novembre 2006. Il concerne deux sites :

- Bois de Montrigaud pour une puissance maximale installée variant entre 10 MW à 30 MW,
- Forêt de Thivolet pour une puissance maximale installée variant entre 15 MW et 45 MW.

Les Préfets de l'Isère et de la Drôme disposeront d'un délai de 6 mois afin d'instruire notre demande. Dans le même temps une Société d'Économie Mixte Locale sera créée (Communauté de Communes du Pays de Romans, commune de Saint-Antoine-l'Abbaye et la Compagnie du Vent) afin de porter l'ensemble des demandes d'autorisations administratives (en particulier le permis de construire) puis des investissements.

\* Comité regroupant la préfecture, la Diren, l'ADEME, le Syndicat Départemental d'Énergies, les élus locaux, les associations de protection, les ACCA, l'association "Chambaran sans éoliennes".

# Le point sur le développement de l'éolien et ses perspectives

## Les débuts de la filière dans notre pays ont été lents, en comparaison de ce qui se faisait en Allemagne, Espagne, Danemark ou Pays-Bas.

Depuis deux ans, les choses sont en train de changer, à la fois grâce à la progression de l'encadrement des projets et grâce à l'implication nouvelle et plus nombreuse des collectivités locales. Le parc français atteindra cette fin d'année les 1500 mégawatts, avec une perspective de doublement en 2007 et de poursuite d'un rythme de progression soutenu les années suivantes, les régions prioritairement concernées étant notamment le nord, l'ouest, le centre et le midi de la France.

La définition d'un tarif de rachat, comme dans les pays cités, permet une vision de long terme et le développement de capacités de production sur lesquelles notre pays a malheureusement pris du retard (l'essentiel de l'équipement étant allemand, espagnol ou danois).

Le potentiel de vent en France est important et bien réparti ce qui, avec l'intégration progressive des parcs éoliens aux réseaux de distribution d'électricité, contribuera à la sécurité de l'équilibre offre-demande, comme l'a souligné le récent bilan prévisionnel du Réseau de Transport d'Électricité. Ce même rapport souligne que « la production éolienne étant répartie tout au long de l'année (bien qu'avec une évolution saisonnière marquée), elle se substitue presque intégralement à la production des moyens de base [autrement dit les centrales thermiques] dont la puissance installée pourra être réduite en conséquence ».



photo © Tiziana Annesi

A un niveau plus global, l'énergie éolienne se développe également fortement, à un rythme plus important que celui des autres « renouvelables ». Après une première période où l'Europe constituait la majorité des implantations nouvelles, les Etats-Unis, le Canada et maintenant la Chine sont en train de connaître un fort développement. Enfin, il faut noter aussi l'augmentation notable du nombre de projets en mer (« off shore »), qui concernent principalement l'Europe.

## Le point sur les études préalables

### Potentiel éolien

Le mât de mesure est installé depuis maintenant un an et les données de vent (malgré une interruption forcée des mesures pendant quelques semaines cet été) permettent de cartographier précisément le potentiel éolien sur les deux sites.

### Acoustique

Le bureau d'études Delhom Acoustique a effectué les mesures de niveau ambiant résiduel chez les plus proches riverains. A l'aide de sonomètres, les acousticiens mesurent pendant 36 à 48h l'état acoustique initial. Des logiciels spécialisés permettent ensuite de simuler le niveau acoustique résultant après ajout des éoliennes. Les résultats de ces études acoustiques seront présentés aux réunions publiques d'information.

### Études naturalistes

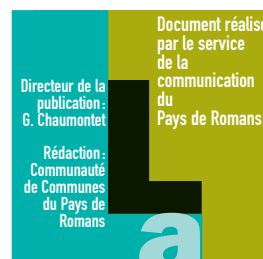
Les études naturalistes touchent à leur fin. Les experts ont rendu leurs diagnostics concernant l'avifaune et les chiroptères. La FRAPNA et l'ONF finalisent les études floristiques des deux sites.

### Raccordement

Les discussions avec RTE avancent. Pour le site de la forêt de Thivolet, le raccordement, envisagé au poste de St-Marcellin, devra tenir compte de la production hydro-électrique de la basse vallée de l'Isère.

Le projet du Bois de Montrigaud se raccorderait au poste source de Beaurepaire, qui a une capacité d'accueil suffisante pour toute la production du parc projeté.

Lettre tirée à 2000 exemplaires  
Imprimeur: Despesse  
Diffusion: La Poste



## Retour sur l'inauguration de l'exposition photos

Le vendredi 24 novembre dernier a eu lieu en mairie de Montmiral l'inauguration de l'exposition de l'association « Documents Terre ». Une exposition de photos d'éolienne de Tiziana Annesi qui se prolonge jusqu'au 22 décembre dans les mairies de Montmiral et de Montrigaud ainsi qu'à l'office de tourisme de Saint-Antoine-l'Abbaye. Outre la possibilité d'échanger sur l'avancement des projets, cette manifestation a bien évidemment permis de discuter de l'impact esthétique des éoliennes, de leur insertion dans les sites, du caractère personnel de la perception du paysage. Débat non clos, bien entendu, qui sera poursuivi au cours des prochaines réunions publiques.



photo © DR

## Agenda

- Du 25 novembre au 22 décembre: exposition photographique de l'association « Documents Terre » dans les mairies de Montmiral et de Montrigaud ainsi qu'à l'office de tourisme de Saint-Antoine-l'Abbaye.

- Début janvier 2007: dépôt de la demande de ZDE par la Communauté de Communes du Pays de Romans et la commune de Saint-Antoine-

l'Abbaye auprès des Préfectures de l'Isère et de la Drôme.

- Début février 2007: création officielle de la Société d'Économie Mixte Locale chargée de développer et construire le parc éolien.

- Mi 2007: enquête publique relative au(x) projet(s).